



## Contrat de prêt des vans 2021/2022

Demande exceptionnelle

Évènement : .....

Van : .....

**Rappel :** Dans tous les cas, le prêt d'un van dépend de la disponibilité de celui-ci. Cependant les membres du BDS s'engagent à veiller à ce que chaque association/club puisse avoir accès aux vans de manière équitable. Le BDS se réserve le droit de refuser le prêt d'un véhicule.

### Réservation d'un van :

- Pour réserver un van, il est impératif de s'adresser à l'un des membres du BDS au moins 12h à l'avance. Contact prioritaire : Teiva TREGER

### Conditions de prêts :

- La demande de prêt du van est formulée par un membre d'une association ou d'un club de l'ENPC, dans le cadre de l'organisation d'un évènement pour les membres de l'école.
- Le conducteur principal doit s'acquitter d'un chèque de caution (non encaissé) d'un montant de 100€ qui pourra être encaissé en cas de non respect d'un des engagements définis ci dessous.

### Destination :

Adresse : .....

Heure de départ : ..... h ..... Date : ..... / ..... / ..... Compteur : .....km

Heure de retour : ..... h ..... Date : ..... / ..... / ..... Compteur : .....km

### Conducteur(s) :

\*Conducteur principal

NOM	PRENOM	N° TELEPHONE
*		

Tous les conducteurs inscrits doivent au préalable avoir signé le contrat conducteur auprès du BDS. De manière générale, le conducteur principal s'engage à ne laisser conduire que des conducteurs déclarés auprès du BDS.

## Engagements formulés par le conducteur principal contre le prêt du van :

<i>Catégorie</i>	<i>Engagement</i>
Horaire	- ramener le van à l'heure fixée par le présent contrat.
Essence	- Cas d'un trajet court (inférieur à 2h): le prix du trajet sera calculé en fonction de la distance parcourue et engendrera un paiement par Lydia ou en espèces. Si le van est sur la réserve, remettre de l'essence et prévenir un membre du BDS pour remboursement. - Cas d'un trajet long: les vans seront fournis avec un plein de carburant, ils devront être rendus avec un plein.
Parking	- garer le van sur le parking de l'IFSTTAR après utilisation et envoyer un message de confirmation à un membre du BDS. - remettre les clés dans la boîte aux lettres du BDS immédiatement après utilisation.
Etat du van	- rendre le van dans l'état dans lequel il m'a été prêté en termes de propreté, état de la carrosserie et vis à vis des banquettes arrières. - faire un rapide état des lieux du van à la prise en main - avertir les membres du BDS de toute dégradation/dysfonctionnement constaté ou occasionné sur la période d'utilisation du van.
Contravention	- assumer financièrement et juridiquement toute contravention occasionnée pendant le prêt si la personne en tort ne se dénonce pas.

### Accidents :

- En cas d'accident, le conducteur principal s'engage à établir un constat amiable et à le signaler au BDS lors de la restitution du van.
- La caution de 200€ du conducteur principal pourra être encaissée si celui-ci refuse de payer les frais occasionnés (cf contrat conducteur).

**Pour tout point non respecté de cette charte, la caution de 200€ du conducteur principal pourra être encaissée.**

**Date :** ..... / ..... / .....

**Signature du conducteur principal**

**Signature d'un membre du BDS**